

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion du 3 mai 2022

Courriers :

Veyle Saône Fc : rencontre U18 D1 poule A du samedi 7 mai au **stade municipal de ST ANDRE D'HUIRIAT**.

Veyle Saône Fc : rencontre U18 D3 poule D samedi 7 mai au **complexe communautaire de LAIZ 14h00**.

Bresse Tonic Foot : accord pour rencontre U18 D3 poule D du 7 mai à 14h00.

Porte de l'Ain Sc : rencontre U18 D4 poule H du samedi 7 mai au **stade municipal de TRAMOYES**.

Bord de Veyle Fc : rencontre U18 D3 poule E du samedi 7 mai au **stade municipal de MEZERIAT**.

Cot.Luénaz Fc : rencontre U18 D4 poule I du samedi 7 mai au **stade des Gravelles à LA BOISSE**.

FBBP01 : rencontre U15 D4 poule L du dimanche 8 mai au **stade de la Polyvalente à PERONNAS**.

Bresse Tonic Foot : rencontre U15 D2 poule B du dimanche 8 mai au **stade de la Huppe à MONTREVEL**.

Rappel :

Pour toutes modifications d'une rencontre, date-horaire (sous 13 jours) utiliser le formulaire **Demande de modification rencontre** en ligne sur le site du district.